

FICHE D'IMPACTS

Intégration de la commune de CRESSAT au service Déchets ménagers de CREUSE CONFLUENCE au 1^{er} janvier 2026

DESCRIPTIF DE L'IMPACT		
	SICTOM DE CHENERAILLES	COMMUNE DE CRESSAT - CREUSE CONFLUENCE
« TICKET DE SORTIE »	<p>Délibération n°24/2025-09-18 en date du 18/09/2025 – « Retrait de Creuse Confluence en représentation substitution de la commune de Cressat à compter du 01/01/2026 »</p> <p>Capital restant dû pour la BOM au 31/12/2025 : 24.220,17 € Part population Cressat - INSEE 2020 : 6,98%</p> <p>⇒ Quote part due par Creuse Confluence 1.690,57€</p>	<p>Délibération n°2025/124 en date du 24/09/2025 – « Modalités de retrait du SICTOM de Chénérailles de Creuse Confluence en représentation substitution de la commune de Cressat à compter du 01/01/2026 »</p> <p>→ Approbation du montant du « ticket de sortie » : 1.690,57 €</p>
EQUIPEMENTS – FREQUENCE DE COLLECTE	<p>Bacs OMR → installés par le SICTOM sur la commune de Cressat et cédés à Creuse Confluence au 01/01/2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bacs capacité 300 L -> 28 - Bacs capacité 660 L -> 128 <p>Colonnes à verre -> installées sur la commune de Cressat et cédées à Creuse Confluence au 01/01/2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 colonne 4 m3 - 3 colonnes 2m3 <p>• Bacs OMR cédés à titre gratuit par le SICTOM : Ces équipements nécessaires à l'exercice de la compétence auraient pu être mis à disposition des usagers du service en étant installés sur des emplacements nouveaux ou compléter des points existants pour faciliter les conditions de collecte</p> <p>• Pas de transfert de véhicules de collecte</p>	<p>Bacs OMR → récupération des bacs cédés par le SICTOM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bacs capacité 300 L -> 28 - Bacs capacité 660 L -> 128 <p>Collecte du verre → colonnes cédées par le SICTOM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des 4 points d'apports volontaires existants <ul style="list-style-type: none"> • Bourg : salle polyvalente + étang • Cressat gare • Les Mazeires - Collectées par l'entreprise SUEZ, prestataire actuel de Creuse Confluence <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Rappel :</u> <ul style="list-style-type: none"> - 1 colonne de 4m3 - 3 colonnes de 2m3 <p>Collecte du carton -> le carton est collecté en point d'apport volontaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Benne située au stade – commune de Jarnages ▪ Déchèterie de Parsac <p>Mise en place de 48 points de regroupements (bacs OM et Sélectif) repartis sur la commune de Cressat</p> <p>→ Quelques plateformes sont réalisées en partenariat avec la commune de Cressat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de Terrassement -> Creuse Confluence - Achat du Tout-venant -> Commune de Cressat <p>Fréquence de collecte (tous les 15 jours) à partir du 01/01/2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaine PAIRE → OMR (bacs marrons) - Semaine IMPAIRE → Tri sélectif (bacs jaunes) <p>Prévisions tonnages annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OMR : 83 T/an, - Tri : 34 T/an,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-252306147-20260224-1120260224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026
Publication : 04/03/2026

Collecte effectuée en régie directe

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20260507-2026-049-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

<p>R.H – Organisation du service « Déchets ménagers » suite à l'intégration de la commune de Cressat au 01/01/2026.</p>	<p>Pas de transfert de personnel du SICTOM vers Creuse Confluence</p> <p>Déchèterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les habitants de la commune de Cressat ne fréquenteront plus la déchèterie de Saint Pardoux les Cars à partir du 01/01/2026 <ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation des circuits avec redistribution des activités. • Les charges de personnel restent identiques 	<p>Automne 2025 : Une information aux agents du service « Déchets » de Creuse Confluence a été faite concernant l'intégration de la commune de Cressat au service déchets de Creuse Confluence au 01/01/2026.</p> <p>COLLECTE : Intégration de la collecte de « Cressat » dans un/des circuits existants sur Creuse Confluence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ OMR : extension du circuit existant de « Vigeville / Village Jarnages / Commune de Cressat » ✓ SELECTIF : extension du circuit existant de « Pionnat et Cressat » + Achat de bacs jaune (cf impact financier) <p>→ Equipe existante composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chauffeur - 2 ripeurs → pas nécessité de recruter des agents supplémentaires pour renforcer les effectifs <p>⇒ Pas d'incidence sur l'organisation du service déchets en matière R.H</p> <p>Coût prévisionnel annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte OMR : 20.000 € - Sélectif : 20.000 € <p>DECHETERIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les habitants de la commune de Cressat ont accès aux 3 déchèteries intercommunales situées sur le territoire et notamment à celle de PARSAC - A partir du 1^{er} janvier 2026 sur l'ensemble du territoire communautaire : Accès par badges pour les particuliers et les entreprises (services payant) - 1 agent de déchèterie → pas nécessité de renfort -> pas d'incidence RH
<p>Transfert de contrats</p>	<p>Aucun</p>	<p>Extension du contrat de SUEZ (Collecte du verre) Cressat : 3 points supplémentaires sans incidence financière sur le contrat actuel conclu entre Creuse Confluence et SUEZ pour Creuse Confluence.</p>
<p>Impact financier</p>	<p>Rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ticket de sortie : 1.690,57 € validé lors du Comité syndical du 18/09/2025 <ul style="list-style-type: none"> • TEOM : <ul style="list-style-type: none"> - Base TEOM 2025 Cressat : 549.956 - Taux : 17,26% - Produit 2025 : 94.930 € • Pas de Redevance Spéciale <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des recettes, compensée en partie par une diminution du coût de traitement des déchets 	<p>Rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ticket de sortie : 1.690,57 € validé lors du Conseil communautaire du 24/09/2025 <ul style="list-style-type: none"> • TEOM : <ul style="list-style-type: none"> - Base TEOM 2025 Cressat : 549.956 - Produit TEOM 2025 attendu par le SICTOM : 94.930 € - Taux 2025 : 17,26 % - 7 zones : Taux TEOM allant de 11,76 % à 14,30 % <p>Pour 2026 : Création d'une 8^{ème} zone : taux TEOM pour Commune Cressat avec un taux de TEOM prévisionnel stable voir en baisse avec le lissage en cours (2029)</p> <p>→ En 2026 Creuse Confluence encaissera la totalité du produit de TEOM du territoire</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-252306147-20260224-1120260224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026
Publication : 04/03/2026

Accusé de réception en préfecture
023-20067593-20260507-2026-049-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

		<p><u>Rappel :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Achat de 110 bacs jaunes de 770 L (sélectifs) : 17.500 € <p>Création d'une Redevance Spéciale au 01/01/2024 pour les professionnels qui souhaitent faire appel au service de collecte de Creuse Confluence pour la collecte des déchets ménagers & assimilés → Application sur la commune de Cressat à partir du 1^{er} janvier 2026.</p> <p>→ 4 entreprises concernées : Auberge, La Brocante, Atelier de découpe, Ets Dumontaux (convention signée).</p>
--	--	---

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-252306147-20260224-1120260224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026

Publication : 04/03/2026

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20260507-2026-049-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026